

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 2 mai 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00096
Propriétaire(s) : Ashcroft Homes Inc.
Emplacement : 255 et 257, privée Gershwin
Quartier : 8 – Collège
Description officielle : partie de l'îlot « J », plan enr. M-230, parties 16, 17, 48, 49, 50 et 51, plan 4R-19520
Zonage : R4Z [1190]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Originellement créées par le biais d'une demande de réglementation des parties de lots, les parcelles ont depuis lors été fusionnées en titre. La propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer les propriétés individuelles originales, ce qui permettra aux deux maisons en rangée existantes d'avoir chacune un titre foncier distinct.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. La propriété est représentée par les parties 16, 17, 48, 49, 50 et 51 du plan 4R-19520 qui accompagne la demande. Les parcelles proposées sont décrites ci-après :

Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 16, 48 et 49 du plan 4R-19520. Il aura une façade de 4,57 mètres sur la rue privée Gershwin sur une profondeur de 24,52 mètres. Sa superficie sera de 112,1 mètres carrés. La parcelle, occupée par une maison en rangée existante, est située au 255, rue privée Gershwin.

Le terrain qui sera conservé est représenté par les parties 17, 50 et 51 du plan 4R-19520. Il aura une façade de 4,57 mètres sur une profondeur de 24,52 mètres et une superficie de 112,1 mètres carrés. Cette parcelle, occupée par une maison en rangée existante, est située au 257, rue privée Gershwin.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.